

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-1820

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 46, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement un rapport d'évaluation du dispositif prévu à l'article 199 no vovicis du code général des impôts avant le 31 décembre 2020.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour certains territoires, le dispositif Pinel est une vraie aubaine. Pourtant, certains en sont privés à l'instar de Béziers. A cause de sa disparition, on a compté, entre 2018 et 2019, 75 % de construction en moins. Les ventes étaient elles aussi en chute libre : 790 en 2018 contre 197 en 2019.

Cette situation calamiteuse pourrait être corrigée si la ville de Béziers passait en catégorie B1, comme cela a été fait pour les villes d'Angers et de Poitiers.